



CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ET

LE SDEA PERIMETRE DE SARRE-UNION

PERIODE 2013 A 2014

Du Département :

- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 7 décembre 2011
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n°.....en date du :

Du SDEA Périmètre de Sarre-Union et Environs :

- Vu la délibération de la Commission Permanente du SDEA du 26 Mars 2013.

Entre,

- **Le Département du BAS-RHIN**, représenté par le Président du Conseil Général,
Monsieur Guy Dominique KENNEL, ci-après désigné par "le Département",

Et,

- **Le SDEA Périmètre de SARRE - UNION**, représenté par le Président de la Commission Géographique, Monsieur Marc SENE, dûment habilité par l'organe délibérant de la collectivité publique à souscrire les présentes, et ci-après désignée par "SDEA",

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat pluriannuel s'inscrit dans un programme de travaux qui a pour objet le renouvellement / renforcement des réseaux d'assainissement dans diverses rues de la ville de Sarre-Union.

ARTICLE 2 - PROGRAMME DES TRAVAUX

Conformément aux études préalables qu'elle a menées et au programme de travaux convenu avec le Département, le SDEA décide de réaliser les travaux suivants :

- Renouvellement – renforcement du réseau d'assainissement dans diverses rues du Périmètre de Sarre-Union.
- Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs et rue du Couvent

Dont l'exécution s'étend sur les années 2013 à 2014, et dont le financement est prévu selon le descriptif et l'échéancier joints en annexe du présent contrat pluriannuel.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU SDEA

Le SDEA s'engage en particulier :

- à associer le Département à l'élaboration et au suivi des opérations aidées,
- à réaliser l'ensemble des travaux prévus au présent contrat pluriannuel, selon l'échéancier présenté en annexe. Les modifications éventuelles à ce programme devront faire l'objet d'un accord préalable avec le Département.
- à communiquer au Département les aides financières éventuelles dont la collectivité pourrait bénéficier pour ces opérations
- à informer le Département dans les meilleurs délais de toute modification impliquant un changement de son statut ou de sa composition,
- à transmettre au Département, si possible sous format informatique, les pièces nécessaires à l'instruction de la subvention, en particulier :
 - Une lettre de demande de subvention
 - une délibération de l'instance décidant de la réalisation des travaux et votant son financement
 - L'avant projet détaillé,
 - l'analyse détaillée des offres, le rapport de présentation et le PV de la CAO
 - La copie du marché,
 - le rapport annuel de la qualité du service public en eau potable ou en assainissement de l'année (n-1)

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à réserver les financements des opérations prévues au présent contrat.

Les opérations prévues au présent contrat devront faire l'objet d'une demande d'inscription aux programmes annuels d'aide du Département.

Le Département notifiera au maitre d'ouvrage sa décision d'aide sur la base des dispositions du présent contrat et des résultats des ouvertures de plis.

Le Département prendra en charge et réalisera des contrôles de compactage au titre du contrôle externe, dont les rapports seront tenus à disposition du maitre d'ouvrage.

Le solde des subventions sera versé au vu des procès-verbaux de réception des travaux, des résultats des contrôles de compactage, du bilan financier de l'opération et des factures certifiées « acquittées ».

Les montants prévisionnels de chaque tranche annuelle sont les suivants :

	2013	2014	TOTAL
Montants totaux (€HT)	358 000.00	302 000.00	660 000.00
Montants retenus (€HT)	179 000.00	151 000.00	330 000.00
Aides totales (€HT)	35 800	30 200.00	66 000.00

Le tableau en annexe détaille les opérations financées chaque année, leur coût et les aides correspondantes.

Ces modalités sont susceptibles de révision suivant les décisions prises par le Département.

Les taux de subvention calculés sur la base du prix global de l'eau (eau et assainissement) seront actualisés chaque année du contrat, en fonction du prix de l'eau de l'année n-1.

ARTICLE 5 - REVISION ET RESILIATION DU CONTRAT PLURIANNUEL

5.1 – Fin du contrat

Le présent contrat s'achèvera à la date du 31 décembre 2014, date à laquelle toutes les opérations prévues devront être notifiées. A défaut, les opérations restantes ne bénéficieront plus des modalités d'aide de ce contrat.

5.2 – Révision

Des aménagements au programme des travaux peuvent être autorisés à titre exceptionnel et en accord avec le Département, dans la mesure où ils ne remettent pas en cause le montant global des financements prévus et la durée totale du contrat pluriannuel. Le maitre d'ouvrage en saisit préalablement le Département qui notifie explicitement son accord et adresse alors au maitre d'ouvrage un tableau réactualisé des opérations du programme.

A titre exceptionnel, le contrat pluriannuel peut également être modifié par voie d'avenant signé entre les parties, et à l'instigation de chacune d'elles, en cas de modification importante du contenu et/ou du coût du programme de travaux, lorsque ces modifications résultent d'éléments totalement imprévisibles au moment de l'élaboration du contrat pluriannuel.

5.3 - Résiliation

Le contrat pluriannuel peut être résilié d'un commun accord entre le maître d'ouvrage et le Département en cas de modification importante du programme de travaux.

Etabli à Strasbourg, le
En quatre exemplaires

Le Président de la Commission
Géographique du SDEA Périmètre
de Sarre-Union

Le Président du
Conseil Général du BAS-RHIN

Marc SENE

Guy Dominique KENNEL

ANNEXE : DESCRIPTIF ET ECHEANCIER DES TRAVAUX AIDES

SDEA – Périmètre de Sarre-Union

Contrat Assainissement 2013-2014

Nature - Description des travaux	Année	montant travaux HT	DEPARTEMENT		
			montant aidable HT	taux subvention (%)	montant subvention
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Suisses	2013	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Sainte Montée	2013	75 000,00	37 500,00	20	7 500,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue du Presbytère et rue Saint Georges	2013	125 000,00	62 500,00	20	12 500,00
TOTAL ANNEE 2013		358 000,00	179 000,00		35 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Potiers - Rue des Serruriers	2014	144 000,00	72 000,00	20	14 400,00
Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs - Rue du Couvent	2014	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
TOTAL ANNEE 2014		302 000,00	151 000,00		30 200,00
TOTAL GENERAL 2013 - 2014		660 000,00	330 000,00		66 000,00



CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ET

LE SDEA PERIMETRE DE SARRE-UNION

PERIODE 2013 A 2014

Du Département :

- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 7 décembre 2011
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n°.....en date du :

Du SDEA Périmètre de Sarre-Union et Environs :

- Vu la délibération de la Commission Permanente du SDEA du 26 Mars 2013.

Entre,

- **Le Département du BAS-RHIN**, représenté par le Président du Conseil Général,
Monsieur Guy Dominique KENNEL, ci-après désigné par "le Département",

Et,

- **Le SDEA Périmètre de SARRE - UNION**, représenté par le Président de la Commission Géographique, Monsieur Marc SENE, dûment habilité par l'organe délibérant de la collectivité publique à souscrire les présentes, et ci-après désignée par "SDEA",

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat pluriannuel s'inscrit dans un programme de travaux qui a pour objet le renouvellement / renforcement des réseaux d'assainissement dans diverses rues de la ville de Sarre-Union.

ARTICLE 2 - PROGRAMME DES TRAVAUX

Conformément aux études préalables qu'elle a menées et au programme de travaux convenu avec le Département, le SDEA décide de réaliser les travaux suivants :

- Renouvellement – renforcement du réseau d'assainissement dans diverses rues du Périmètre de Sarre-Union.
- Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs et rue du Couvent

Dont l'exécution s'étend sur les années 2013 à 2014, et dont le financement est prévu selon le descriptif et l'échéancier joints en annexe du présent contrat pluriannuel.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU SDEA

Le SDEA s'engage en particulier :

- à associer le Département à l'élaboration et au suivi des opérations aidées,
- à réaliser l'ensemble des travaux prévus au présent contrat pluriannuel, selon l'échéancier présenté en annexe. Les modifications éventuelles à ce programme devront faire l'objet d'un accord préalable avec le Département.
- à communiquer au Département les aides financières éventuelles dont la collectivité pourrait bénéficier pour ces opérations
- à informer le Département dans les meilleurs délais de toute modification impliquant un changement de son statut ou de sa composition,
- à transmettre au Département, si possible sous format informatique, les pièces nécessaires à l'instruction de la subvention, en particulier :
 - Une lettre de demande de subvention
 - une délibération de l'instance décidant de la réalisation des travaux et votant son financement
 - L'avant projet détaillé,
 - l'analyse détaillée des offres, le rapport de présentation et le PV de la CAO
 - La copie du marché,
 - le rapport annuel de la qualité du service public en eau potable ou en assainissement de l'année (n-1)

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à réserver les financements des opérations prévues au présent contrat.

Les opérations prévues au présent contrat devront faire l'objet d'une demande d'inscription aux programmes annuels d'aide du Département.

Le Département notifiera au maitre d'ouvrage sa décision d'aide sur la base des dispositions du présent contrat et des résultats des ouvertures de plis.

Le Département prendra en charge et réalisera des contrôles de compactage au titre du contrôle externe, dont les rapports seront tenus à disposition du maitre d'ouvrage.

Le solde des subventions sera versé au vu des procès-verbaux de réception des travaux, des résultats des contrôles de compactage, du bilan financier de l'opération et des factures certifiées « acquittées ».

Les montants prévisionnels de chaque tranche annuelle sont les suivants :

	2013	2014	TOTAL
Montants totaux (€HT)	358 000.00	302 000.00	660 000.00
Montants retenus (€HT)	179 000.00	151 000.00	330 000.00
Aides totales (€HT)	35 800	30 200.00	66 000.00

Le tableau en annexe détaille les opérations financées chaque année, leur coût et les aides correspondantes.

Ces modalités sont susceptibles de révision suivant les décisions prises par le Département.

Les taux de subvention calculés sur la base du prix global de l'eau (eau et assainissement) seront actualisés chaque année du contrat, en fonction du prix de l'eau de l'année n-1.

ARTICLE 5 - REVISION ET RESILIATION DU CONTRAT PLURIANNUEL

5.1 – Fin du contrat

Le présent contrat s'achèvera à la date du 31 décembre 2014, date à laquelle toutes les opérations prévues devront être notifiées. A défaut, les opérations restantes ne bénéficieront plus des modalités d'aide de ce contrat.

5.2 – Révision

Des aménagements au programme des travaux peuvent être autorisés à titre exceptionnel et en accord avec le Département, dans la mesure où ils ne remettent pas en cause le montant global des financements prévus et la durée totale du contrat pluriannuel. Le maitre d'ouvrage en saisit préalablement le Département qui notifie explicitement son accord et adresse alors au maitre d'ouvrage un tableau réactualisé des opérations du programme.

A titre exceptionnel, le contrat pluriannuel peut également être modifié par voie d'avenant signé entre les parties, et à l'instigation de chacune d'elles, en cas de modification importante du contenu et/ou du coût du programme de travaux, lorsque ces modifications résultent d'éléments totalement imprévisibles au moment de l'élaboration du contrat pluriannuel.

5.3 - Résiliation

Le contrat pluriannuel peut être résilié d'un commun accord entre le maître d'ouvrage et le Département en cas de modification importante du programme de travaux.

Etabli à Strasbourg, le
En quatre exemplaires

Le Président de la Commission
Géographique du SDEA Périmètre
de Sarre-Union

Le Président du
Conseil Général du BAS-RHIN

Marc SENE

Guy Dominique KENNEL

ANNEXE : DESCRIPTIF ET ECHEANCIER DES TRAVAUX AIDES

SDEA – Périmètre de Sarre-Union

Contrat Assainissement 2013-2014

Nature - Description des travaux	Année	montant travaux HT	DEPARTEMENT		
			montant aidable HT	taux subvention (%)	montant subvention
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Suisses	2013	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Sainte Montée	2013	75 000,00	37 500,00	20	7 500,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue du Presbytère et rue Saint Georges	2013	125 000,00	62 500,00	20	12 500,00
TOTAL ANNEE 2013		358 000,00	179 000,00		35 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Potiers - Rue des Serruriers	2014	144 000,00	72 000,00	20	14 400,00
Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs - Rue du Couvent	2014	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
TOTAL ANNEE 2014		302 000,00	151 000,00		30 200,00
TOTAL GENERAL 2013 - 2014		660 000,00	330 000,00		66 000,00



CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ET

LE SDEA PERIMETRE DE SARRE-UNION

PERIODE 2013 A 2014

Du Département :

- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 7 décembre 2011
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n°.....en date du :

Du SDEA Périmètre de Sarre-Union et Environs :

- Vu la délibération de la Commission Permanente du SDEA du 26 Mars 2013.

Entre,

- **Le Département du BAS-RHIN**, représenté par le Président du Conseil Général,
Monsieur Guy Dominique KENNEL, ci-après désigné par "le Département",

Et,

- **Le SDEA Périmètre de SARRE - UNION**, représenté par le Président de la Commission Géographique, Monsieur Marc SENE, dûment habilité par l'organe délibérant de la collectivité publique à souscrire les présentes, et ci-après désignée par "SDEA",

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat pluriannuel s'inscrit dans un programme de travaux qui a pour objet le renouvellement / renforcement des réseaux d'assainissement dans diverses rues de la ville de Sarre-Union.

ARTICLE 2 - PROGRAMME DES TRAVAUX

Conformément aux études préalables qu'elle a menées et au programme de travaux convenu avec le Département, le SDEA décide de réaliser les travaux suivants :

- Renouvellement – renforcement du réseau d'assainissement dans diverses rues du Périmètre de Sarre-Union.
- Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs et rue du Couvent

Dont l'exécution s'étend sur les années 2013 à 2014, et dont le financement est prévu selon le descriptif et l'échéancier joints en annexe du présent contrat pluriannuel.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU SDEA

Le SDEA s'engage en particulier :

- à associer le Département à l'élaboration et au suivi des opérations aidées,
- à réaliser l'ensemble des travaux prévus au présent contrat pluriannuel, selon l'échéancier présenté en annexe. Les modifications éventuelles à ce programme devront faire l'objet d'un accord préalable avec le Département.
- à communiquer au Département les aides financières éventuelles dont la collectivité pourrait bénéficier pour ces opérations
- à informer le Département dans les meilleurs délais de toute modification impliquant un changement de son statut ou de sa composition,
- à transmettre au Département, si possible sous format informatique, les pièces nécessaires à l'instruction de la subvention, en particulier :
 - Une lettre de demande de subvention
 - une délibération de l'instance décidant de la réalisation des travaux et votant son financement
 - L'avant projet détaillé,
 - l'analyse détaillée des offres, le rapport de présentation et le PV de la CAO
 - La copie du marché,
 - le rapport annuel de la qualité du service public en eau potable ou en assainissement de l'année (n-1)

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à réserver les financements des opérations prévues au présent contrat.

Les opérations prévues au présent contrat devront faire l'objet d'une demande d'inscription aux programmes annuels d'aide du Département.

Le Département notifiera au maitre d'ouvrage sa décision d'aide sur la base des dispositions du présent contrat et des résultats des ouvertures de plis.

Le Département prendra en charge et réalisera des contrôles de compactage au titre du contrôle externe, dont les rapports seront tenus à disposition du maitre d'ouvrage.

Le solde des subventions sera versé au vu des procès-verbaux de réception des travaux, des résultats des contrôles de compactage, du bilan financier de l'opération et des factures certifiées « acquittées ».

Les montants prévisionnels de chaque tranche annuelle sont les suivants :

	2013	2014	TOTAL
Montants totaux (€HT)	358 000.00	302 000.00	660 000.00
Montants retenus (€HT)	179 000.00	151 000.00	330 000.00
Aides totales (€HT)	35 800	30 200.00	66 000.00

Le tableau en annexe détaille les opérations financées chaque année, leur coût et les aides correspondantes.

Ces modalités sont susceptibles de révision suivant les décisions prises par le Département.

Les taux de subvention calculés sur la base du prix global de l'eau (eau et assainissement) seront actualisés chaque année du contrat, en fonction du prix de l'eau de l'année n-1.

ARTICLE 5 - REVISION ET RESILIATION DU CONTRAT PLURIANNUEL

5.1 – Fin du contrat

Le présent contrat s'achèvera à la date du 31 décembre 2014, date à laquelle toutes les opérations prévues devront être notifiées. A défaut, les opérations restantes ne bénéficieront plus des modalités d'aide de ce contrat.

5.2 – Révision

Des aménagements au programme des travaux peuvent être autorisés à titre exceptionnel et en accord avec le Département, dans la mesure où ils ne remettent pas en cause le montant global des financements prévus et la durée totale du contrat pluriannuel. Le maitre d'ouvrage en saisit préalablement le Département qui notifie explicitement son accord et adresse alors au maitre d'ouvrage un tableau réactualisé des opérations du programme.

A titre exceptionnel, le contrat pluriannuel peut également être modifié par voie d'avenant signé entre les parties, et à l'instigation de chacune d'elles, en cas de modification importante du contenu et/ou du coût du programme de travaux, lorsque ces modifications résultent d'éléments totalement imprévisibles au moment de l'élaboration du contrat pluriannuel.

5.3 - Résiliation

Le contrat pluriannuel peut être résilié d'un commun accord entre le maître d'ouvrage et le Département en cas de modification importante du programme de travaux.

Etabli à Strasbourg, le
En quatre exemplaires

Le Président de la Commission
Géographique du SDEA Périmètre
de Sarre-Union

Le Président du
Conseil Général du BAS-RHIN

Marc SENE

Guy Dominique KENNEL

ANNEXE : DESCRIPTIF ET ECHEANCIER DES TRAVAUX AIDES

SDEA – Périmètre de Sarre-Union

Contrat Assainissement 2013-2014

Nature - Description des travaux	Année	montant travaux HT	DEPARTEMENT		
			montant aidable HT	taux subvention (%)	montant subvention
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Suisses	2013	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Sainte Montée	2013	75 000,00	37 500,00	20	7 500,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue du Presbytère et rue Saint Georges	2013	125 000,00	62 500,00	20	12 500,00
TOTAL ANNEE 2013		358 000,00	179 000,00		35 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Potiers - Rue des Serruriers	2014	144 000,00	72 000,00	20	14 400,00
Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs - Rue du Couvent	2014	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
TOTAL ANNEE 2014		302 000,00	151 000,00		30 200,00
TOTAL GENERAL 2013 - 2014		660 000,00	330 000,00		66 000,00



CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ET

LE SDEA PERIMETRE DE SARRE-UNION

PERIODE 2013 A 2014

Du Département :

- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 7 décembre 2011
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n°.....en date du :

Du SDEA Périmètre de Sarre-Union et Environs :

- Vu la délibération de la Commission Permanente du SDEA du 26 Mars 2013.

Entre,

- **Le Département du BAS-RHIN**, représenté par le Président du Conseil Général,
Monsieur Guy Dominique KENNEL, ci-après désigné par "le Département",

Et,

- **Le SDEA Périmètre de SARRE - UNION**, représenté par le Président de la Commission Géographique, Monsieur Marc SENE, dûment habilité par l'organe délibérant de la collectivité publique à souscrire les présentes, et ci-après désignée par "SDEA",

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat pluriannuel s'inscrit dans un programme de travaux qui a pour objet le renouvellement / renforcement des réseaux d'assainissement dans diverses rues de la ville de Sarre-Union.

ARTICLE 2 - PROGRAMME DES TRAVAUX

Conformément aux études préalables qu'elle a menées et au programme de travaux convenu avec le Département, le SDEA décide de réaliser les travaux suivants :

- Renouvellement – renforcement du réseau d'assainissement dans diverses rues du Périmètre de Sarre-Union.
- Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs et rue du Couvent

Dont l'exécution s'étend sur les années 2013 à 2014, et dont le financement est prévu selon le descriptif et l'échéancier joints en annexe du présent contrat pluriannuel.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU SDEA

Le SDEA s'engage en particulier :

- à associer le Département à l'élaboration et au suivi des opérations aidées,
- à réaliser l'ensemble des travaux prévus au présent contrat pluriannuel, selon l'échéancier présenté en annexe. Les modifications éventuelles à ce programme devront faire l'objet d'un accord préalable avec le Département.
- à communiquer au Département les aides financières éventuelles dont la collectivité pourrait bénéficier pour ces opérations
- à informer le Département dans les meilleurs délais de toute modification impliquant un changement de son statut ou de sa composition,
- à transmettre au Département, si possible sous format informatique, les pièces nécessaires à l'instruction de la subvention, en particulier :
 - Une lettre de demande de subvention
 - une délibération de l'instance décidant de la réalisation des travaux et votant son financement
 - L'avant projet détaillé,
 - l'analyse détaillée des offres, le rapport de présentation et le PV de la CAO
 - La copie du marché,
 - le rapport annuel de la qualité du service public en eau potable ou en assainissement de l'année (n-1)

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à réserver les financements des opérations prévues au présent contrat.

Les opérations prévues au présent contrat devront faire l'objet d'une demande d'inscription aux programmes annuels d'aide du Département.

Le Département notifiera au maitre d'ouvrage sa décision d'aide sur la base des dispositions du présent contrat et des résultats des ouvertures de plis.

Le Département prendra en charge et réalisera des contrôles de compactage au titre du contrôle externe, dont les rapports seront tenus à disposition du maitre d'ouvrage.

Le solde des subventions sera versé au vu des procès-verbaux de réception des travaux, des résultats des contrôles de compactage, du bilan financier de l'opération et des factures certifiées « acquittées ».

Les montants prévisionnels de chaque tranche annuelle sont les suivants :

	2013	2014	TOTAL
Montants totaux (€HT)	358 000.00	302 000.00	660 000.00
Montants retenus (€HT)	179 000.00	151 000.00	330 000.00
Aides totales (€HT)	35 800	30 200.00	66 000.00

Le tableau en annexe détaille les opérations financées chaque année, leur coût et les aides correspondantes.

Ces modalités sont susceptibles de révision suivant les décisions prises par le Département.

Les taux de subvention calculés sur la base du prix global de l'eau (eau et assainissement) seront actualisés chaque année du contrat, en fonction du prix de l'eau de l'année n-1.

ARTICLE 5 - REVISION ET RESILIATION DU CONTRAT PLURIANNUEL

5.1 – Fin du contrat

Le présent contrat s'achèvera à la date du 31 décembre 2014, date à laquelle toutes les opérations prévues devront être notifiées. A défaut, les opérations restantes ne bénéficieront plus des modalités d'aide de ce contrat.

5.2 – Révision

Des aménagements au programme des travaux peuvent être autorisés à titre exceptionnel et en accord avec le Département, dans la mesure où ils ne remettent pas en cause le montant global des financements prévus et la durée totale du contrat pluriannuel. Le maitre d'ouvrage en saisit préalablement le Département qui notifie explicitement son accord et adresse alors au maitre d'ouvrage un tableau réactualisé des opérations du programme.

A titre exceptionnel, le contrat pluriannuel peut également être modifié par voie d'avenant signé entre les parties, et à l'instigation de chacune d'elles, en cas de modification importante du contenu et/ou du coût du programme de travaux, lorsque ces modifications résultent d'éléments totalement imprévisibles au moment de l'élaboration du contrat pluriannuel.

5.3 - Résiliation

Le contrat pluriannuel peut être résilié d'un commun accord entre le maître d'ouvrage et le Département en cas de modification importante du programme de travaux.

Etabli à Strasbourg, le
En quatre exemplaires

Le Président de la Commission
Géographique du SDEA Périmètre
de Sarre-Union

Le Président du
Conseil Général du BAS-RHIN

Marc SENE

Guy Dominique KENNEL

ANNEXE : DESCRIPTIF ET ECHEANCIER DES TRAVAUX AIDES

SDEA – Périmètre de Sarre-Union

Contrat Assainissement 2013-2014

Nature - Description des travaux	Année	montant travaux HT	DEPARTEMENT		
			montant aidable HT	taux subvention (%)	montant subvention
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Suisses	2013	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Sainte Montée	2013	75 000,00	37 500,00	20	7 500,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue du Presbytère et rue Saint Georges	2013	125 000,00	62 500,00	20	12 500,00
TOTAL ANNEE 2013		358 000,00	179 000,00		35 800,00
renforcement-renouvellement du réseau d'assainissement rue des Potiers - Rue des Serruriers	2014	144 000,00	72 000,00	20	14 400,00
Chemisage du réseau d'assainissement rue des Juifs - Rue du Couvent	2014	158 000,00	79 000,00	20	15 800,00
TOTAL ANNEE 2014		302 000,00	151 000,00		30 200,00
TOTAL GENERAL 2013 - 2014		660 000,00	330 000,00		66 000,00